

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1191

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 38

Après le mot :

« dispositions »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 24 de cet article :

« visées aux trois derniers alinéas du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.